

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 23 novembre 2023 (scrutin des étudiantes et étudiants) ;
- Considérant la perte de la qualité d'étudiant de Sorbonne Université de Madame Marie QUINTARE, élue suppléante de la liste UNI : Mérite, Excellence, Réussite ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Monsieur Jules BARBIER est élu suppléant de monsieur Matthieu BROSSIER au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidat éligible suivant sur la liste UNI : Mérite, Excellence, Réussite ;

**ARTICLE 2**

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

La Présidente de Sorbonne Université  
Signé électroniquement par Florence Housset  
Fait à Paris, le 08 octobre 2024

Pour la Présidente de Sorbonne Université  
et par délégation

Nathalie 

**Florence HOUSSET**  
Directrice générale des services